

sion les juger. Son secrétaire a recueilli de sa bouche des mots très durs à l'adresse des Jansénistes. " Ce sont eux, " disait-il un jour, " qui ont accoutumé le monde et en particulier les docteurs à avoir peu de respect pour les censures de l'Eglise ". (1) Un autre jour, il blâmait amèrement Arnauld " d'avoir tourné ses études au fond pour persuader le monde que la doctrine de Jansénius n'a pas été condamnée ". (2)

Il leur a même, à diverses reprises, porté des coups assez sensibles : En 1700, il soumet à l'Assemblée du Clergé la censure de quatre propositions qui représentaient le Jansénisme comme une chimère, créée par les Jésuites. En 1705t dès que le " cas de conscience " (3) paraît, Bossuet, nous dir son secrétaire, " prend feu " aussitôt. Ne pouvant intervenir publiquement par égard pour son métropolitain, dont le jeu dans toute cette affaire avait été assez louche, il parvient au moins à lui arracher un mandement qui dut paraître dans la circonstance une véritable palinodie.

En somme, l'attitude de Bossuet vis-à-vis de Port-Royal ne fut pas une attitude équivoque ; (4) seulement, ce ne fut pas une attitude de combat. Dès qu'il s'agit du Jansénisme, fait remarquer avec raison Joseph de Maistre, Bossuet retient visiblement ses coups et semble craindre de le toucher ". (5) Il n'est plus en face des Jansénistes ce qu'il était en face de Fénelon, ou même en face des casuistes. Nous allons essayer de déinêler les raisons d'une telle attitude.

Il semble d'abord qu'il ne se soit pas rendu parfaitement compte du danger que les Jansénistes faisaient courir à la religion. Poursuivis jusque dans leurs derniers retranchements par les condamnations de Rome, attaqués vigoureusement et à la fois par le roi, la Sorbonne, les évêques et les Jésuites, aussi fermement attachés d'ailleurs à l'unité de l'Eglise qu'à leurs erreurs, ils ont pu ne pas lui paraître bien redoutables. En tout cas, il aura laissé à d'autres le soin de les achever.

Par ailleurs, il ne se faisait pas illusion sur l'inutilité

(1) Journal de Le Dieu, 15 janvier, 1703. — (2) Journal de Le Dieu, Février 1703. — (3) Le *Cas de Conscience* proposé et auquel quarante docteurs de Sorbonne avaient répondu affirmativement était celui-ci : " Satisfait-on par le silence respectueux aux jugements de l'Eglise sur le fait de Jansénius ? " — (4) Brunetière va manifestement trop loin quand il insinue qu'au fond, tout au fond de son âme, Bossuet souhaitait le triomphe du Jansénisme : Bossuet ; *Etudes critiques*, 6e série. (5) Eglise Gallicane, Livre 2ième, ch. 11e.